

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 27 février 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 27^e jour du mois de février 2023, à 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Re commencement du processus d'appel d'offres LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants
2. Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec
3. Assises annuelles UMQ 2023
4. Période de questions
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-02-045

1. **Re commencement du processus d'appel d'offres LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants**

Considérant que le processus d'appel d'offres public LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants s'est terminé le 16 février à 11 h;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de recommencer le processus et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à retourner en appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux en bois pour enfants au Domaine du boisé.

2023-02-046

2. **Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'achat de d'une carte pour le maire pour une activité organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 7 mars 2023. Les dépenses afférentes sont également remboursées.

2023-02-047

3. Assises annuelles – UMQ

Considérant que les Assises annuelles 2023 de l'UMQ se tiendront du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'inscription du maire pour participer aux Assises 2023 de l'UMQ et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à ce congrès.

4. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 01.

2023-02-048

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 02.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel apporte des corrections au numéro de la résolution 2023-02-045 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 février 2023, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Le numéro de la résolution :

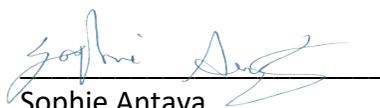
2023-02-045 1. **Recommencement du processus d'appel d'offres LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants**

est modifié comme suit :

2023-02-045B 1. **Recommencement du processus d'appel d'offres LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants**

J'ai dûment modifié le numéro de la résolution 2023-02-045 en conséquence, et le présent procès-verbal de correction sera déposé à la prochaine séance régulière du conseil, soit le 5 septembre 2023.

Signé à Boischatel, ce 1^{er} septembre 2023



Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière